



OFFRE D'EMPLOI

Vous recherchez un environnement de travail convivial et rempli de défis professionnels stimulants? Vous voulez travailler pour une grande ville dynamique et dans une équipe à dimension humaine?

La **Ville de Saint-Hyacinthe** recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir.

DEVENEZ

POMPIER.IÈRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Concours 24-401

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du chef de peloton, les pompiers auront à assurer des quarts de garde en caserne, à répondre aux appels d'urgence, à effectuer des visites de prévention résidentielles et des activités d'éducation du public, à participer aux formations et au maintien de compétences en fonction des directives internes du Service de sécurité incendie et à effectuer différentes tâches d'entretien des casernes, des véhicules et des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions d'urgence.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Exécute le travail requis lors des urgences en utilisant les équipements requis et selon les procédures d'intervention du service;
- Effectue des visites de bâtiments et participe à l'application de la réglementation en matière de prévention incendie;

- Applique des programmes de prévention et exécute des exercices d'évacuation;
- Participe à l'éducation auprès du public et applique le programme en vigueur à cet effet;
- Participe aux opérations de sauvetage, de lutte et combat incendie, de sécurité civile et autres activités relevant de la sécurité incendie;
- Participe à l'inspection et à l'entretien des équipements, véhicules et bâtiments du service;
- Participe aux entraînements et aux formations pour s'assurer du maintien des compétences;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- Formations Pompier I*** et Pompier II ou un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en intervention en sécurité incendie;
**** Le candidat ayant complété seulement la formation de pompier I peut postuler et doit s'engager à compléter la formation de pompier II dans un délai maximal de vingt-quatre (24) mois suivant son embauche.*
- Formation en véhicule d'élévation (un atout);
- Cours d'opérateur d'autopompe (un atout) ;
- Habiter dans un rayon de vingt-cinq (25) kilomètres de la caserne qui est située au 935 rue Dessaulles;
- Posséder un permis de conduire classe 4A;
- Avoir une grande disponibilité autant de jour que de nuit;
- Posséder une grande capacité de résistance au stress et démontre d'excellentes aptitudes à travailler en équipe;
- Être en bonne condition physique et être disposé à se soumettre à un examen médical;
- Réussir les tests pertinents à la fonction de pompier;
- Doit faire preuve d'intégrité, de loyauté, de jugement, d'initiative, d'autonomie, d'habiletés de communication, de souplesse, de dynamisme et être fiable;
- Doit avoir une grande maîtrise de soi et de détermination;
- Sait entretenir de bonnes relations interpersonnelles et démontrer des habiletés de communication tant entre collègues qu'avec les citoyens;
- Démontrer un sens des responsabilités, du professionnalisme et faire preuve d'éthique professionnelle.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les horaires sont variables et à temps partiel, et ils sont répartis en quarts de douze (12) heures. Les pompiers peuvent être rappelés en dehors des horaires de travail pour des interventions d'urgence.

Le taux horaire correspond à celui prévu à la convention collective en vigueur (échelle 2024), soit de 28,13 \$ à l'embauche jusqu'à 33,10 \$ après 2 ans.

POSTULEZ MAINTENANT

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 11 mars 2024 en mentionnant le numéro de concours 24-401**, par courriel à l'adresse suivante :
rh@st-hyacinthe.ca

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des minorités visibles et des minorités éthiques et des personnes vivant avec un handicap.

L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.